

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

Schéma Directeur des
Mobilités Actives -
Focus Aménagements
intercommunaux



Parc
naturel
régional
de Millevaches
en Limousin

Une autre vie s'invente ici

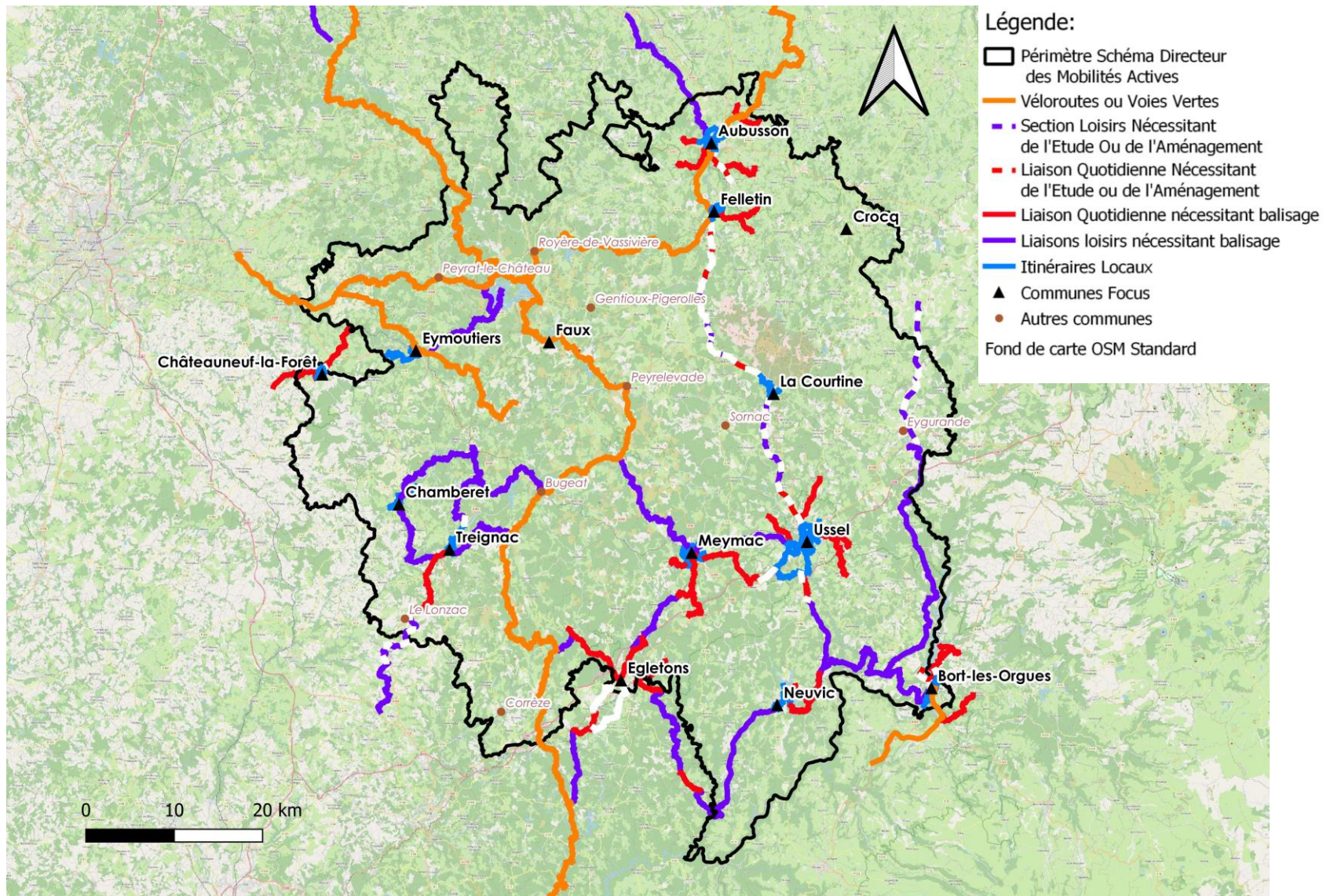
LA BOÎTE À OUTILS DU SCHÉMA DIRECTEUR DES MOBILITÉS ACTIVES



Avant de continuer votre lecture il est indispensable de lire le document « La boîte à outils du Schéma directeur des mobilités actives » dont la première page est en image à gauche. Les pages qui concernent document ont été mentionnées ci-dessous pour vous éviter de tout lire.

- Les Voies partagées hors agglo.
- Les Chemins ruraux ou routes déclassées.
- Le Chaussidou ou la Chaussée à Voie Centrale. Banalisée.
- La Piste cyclable bidirectionnelle.
- La Voie verte.
- Le Filtre modal ou la mise en impasse.
- Le Traitement d'une intersection avec un cheminement vélo.
- Le Balisage : la signalétique verticale (panneaux).
- Le Balisage : la signalétique horizontale (au sol).

CARTE DE L'ENSEMBLE DES AMÉNAGEMENTS INTERCOMMUNAUUX



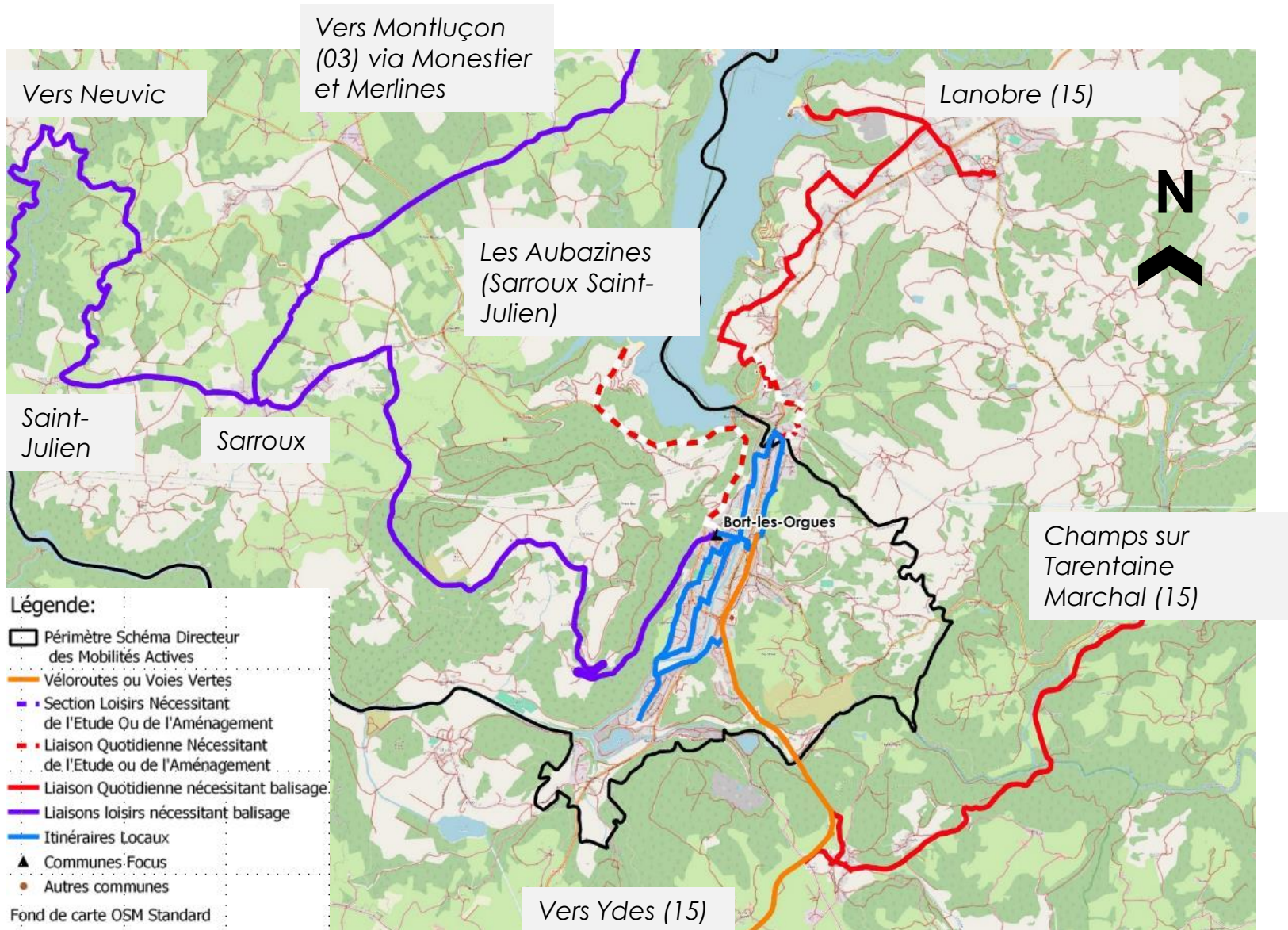
PRÉCONISATION N°5 - CRÉER DES ITINÉRAIRES VÉLO INTERCOMMUNAUX

Quels acteurs impliqués ?



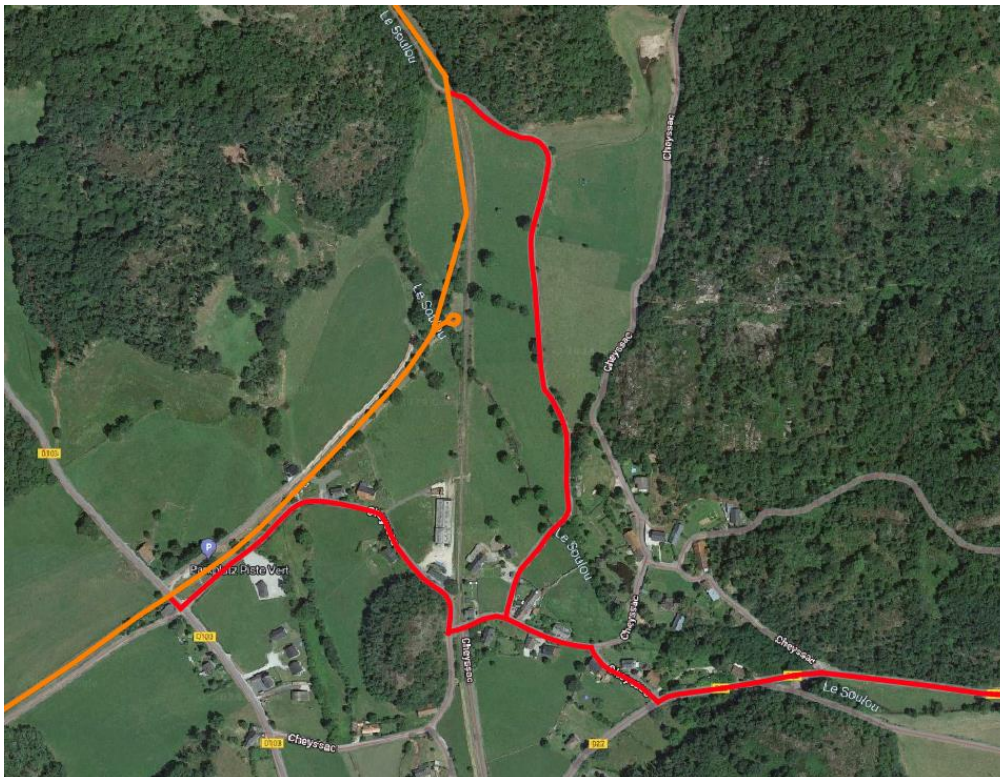
Département (gestionnaire de voirie, ingénierie, financement), Communauté de communes (ingénierie, financement) et communes (gestionnaire de voirie).

SECTEUR BORT




PRÉCISIONS - SECTEUR BORT

Liaison intercommunale	Vocation de l'itinéraire	Itinéraire recommandé	Aménagement recommandé
Bort à Champs-sur-Tarentaine-Marchal.	Mobilité quotidienne.	D22 de Champs-sur-Tarentaine-Marchal à Cheyssac pour rejoindre la future voie verte (voir ci-dessous les options à Cheyssac).	Balisage sur voie à faible trafic et voie verte.



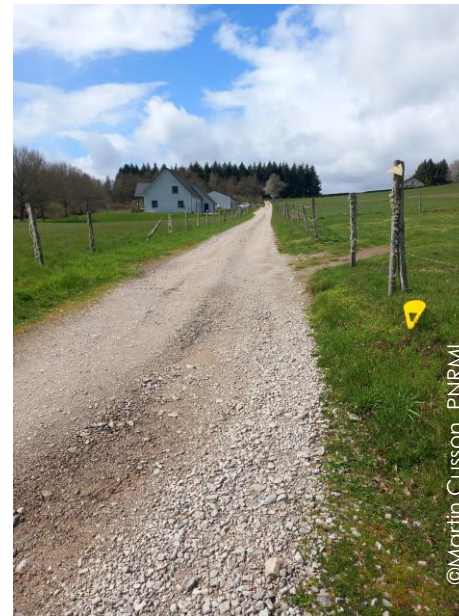
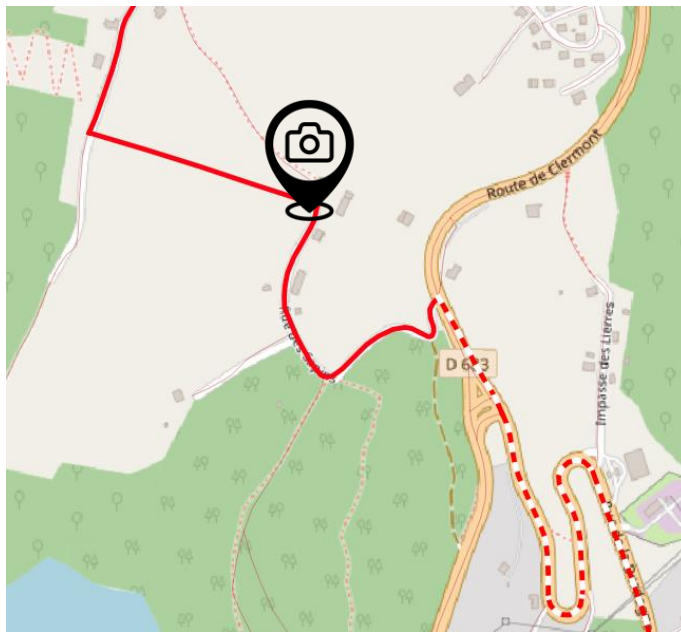
PRÉCISIONS - SECTEUR BORT

Liaison intercommunale	Vocation de l'itinéraire	Itinéraire recommandé	Aménagement recommandé
Bort à Ydes.	Mobilité quotidienne.	Voie verte Ydes-Bort en cours de livraison.	Voie verte.
Bort à Neuvic via les villages de Sarroux et Saint-Julien.	Itinéraire de balade.	D127 et D20.	Balisage sur voie à faible trafic.
Bort à Montluçon via Merlines.	Itinéraire de balade.	D127, D82, D27, D27E2, ancienne voie de chemin de fer Merlines-Bort à partir de la gare de Savennes puis ancienne voie de chemin de fer Merlines-Montluçon.	Balisage sur voie à faible trafic et chemin carrossable jusqu'à Merlines. Entre Merlines et Evaux-les-bains, ancienne voie de chemin de fer à requalifier en voie verte. Entre Evaux-les-Bains et Montluçon, voie verte existante.
Bort aux Aubazines (commune de Sarroux-Saint-Julien).	Mobilité quotidienne.	Création d'une voie dédiée obligatoire. Il n'existe à ce jour aucune alternative à la D979. 	Recommandation de création d'une voie verte ou de pistes cyclables bidirectionnelles le long de la D979.

La seule alternative envisagée était via Tralaroche mais la pente atteint 29 % de dénivelé.

PRÉCISIONS - SECTEUR BORT

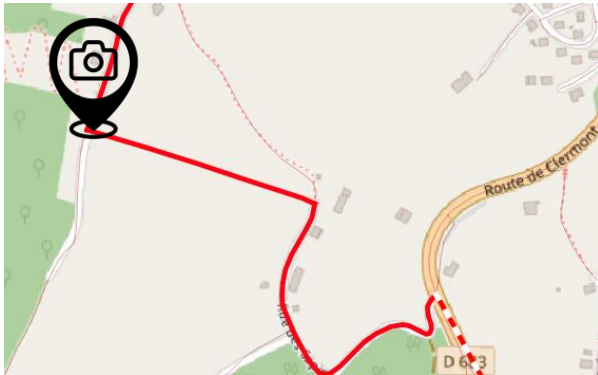
Liaison intercommunale	Vocation de l'itinéraire	Itinéraire recommandé	Aménagement recommandé
Bort à Lanobre (15).	Mobilité quotidienne.	Au départ de Granges (commune de Lanobre) : rue des Granges, rue du petit Pont, D922, rue des sapins, rue des Cayres, rue de la plage, Veillac grand, route de Monteil, rue des Monts dorés et rue du Général Leclerc.	Création d'une piste cyclable bidirectionnelle le long de la D922. Autrement, balisage sur voie à faible trafic, chemins carrossables et non revêtus (revêtement à revoir).



Bon état du revêtement (voir pictogramme sur la carte ci-contre pour identifier le point de prise de la photo).

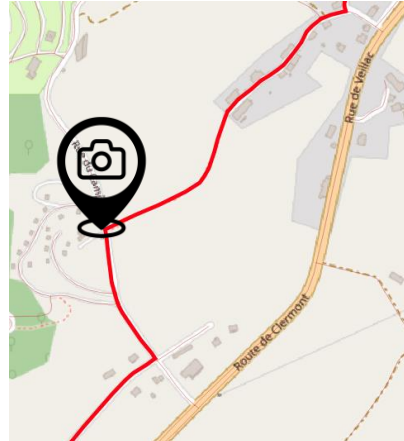
PRÉCISIONS - SECTEUR BORT

Détails Bort à Lanobre :



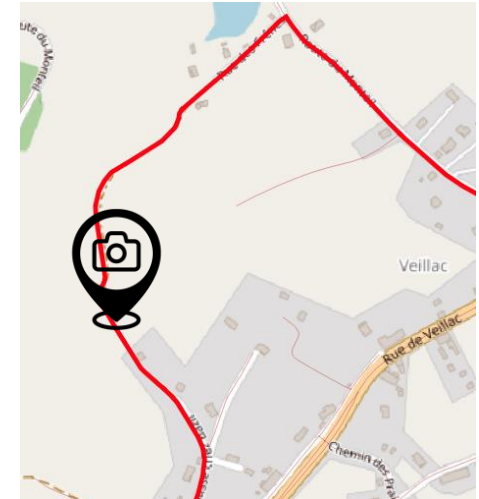
Changer la signalétique en impasse sauf vélo et piéton (panneau c13d).

©Martin Cusson, PNRML



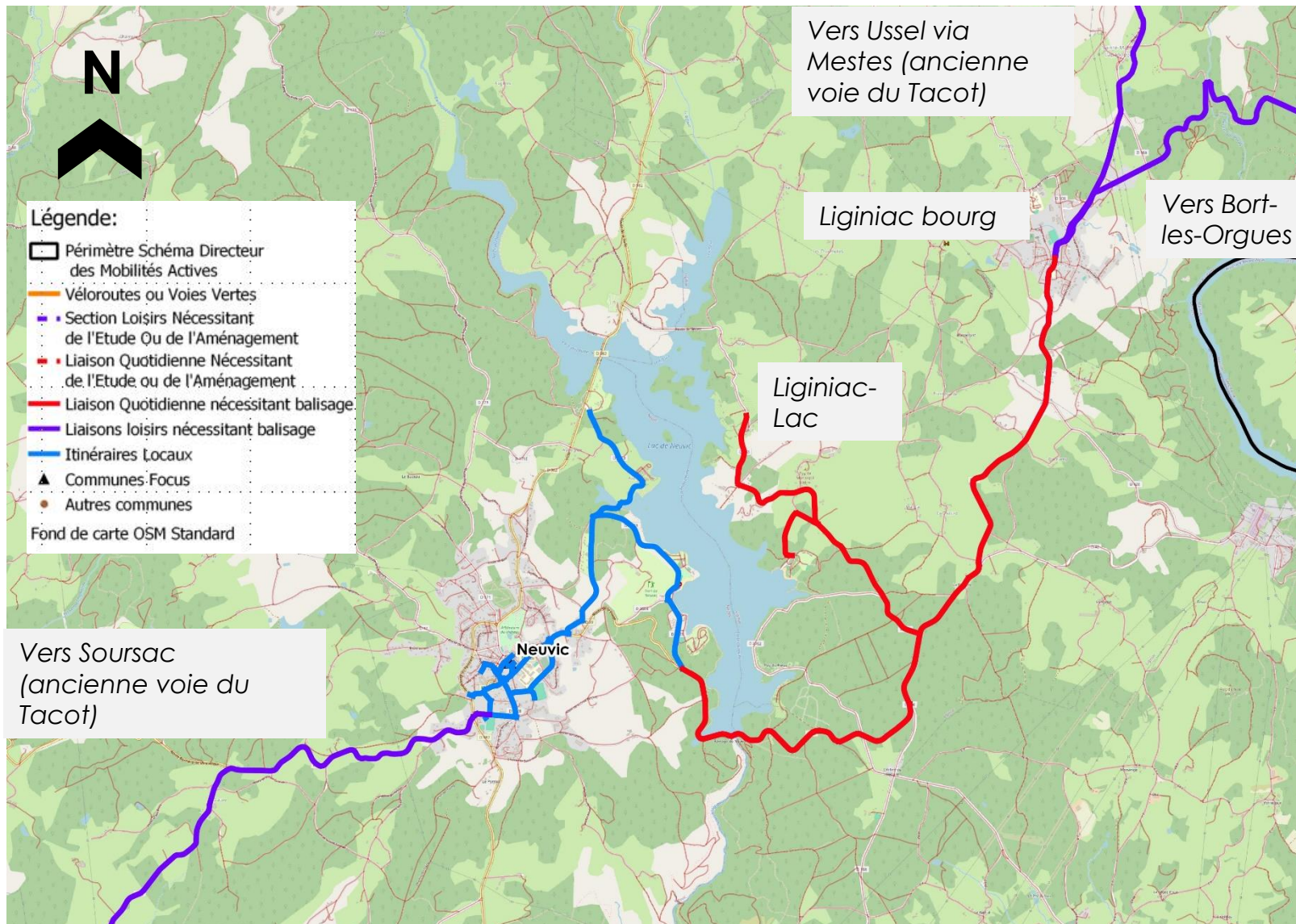
Revêtements à revoir.

©Martin Cusson, PNRML



©Martin Cusson, PNRML

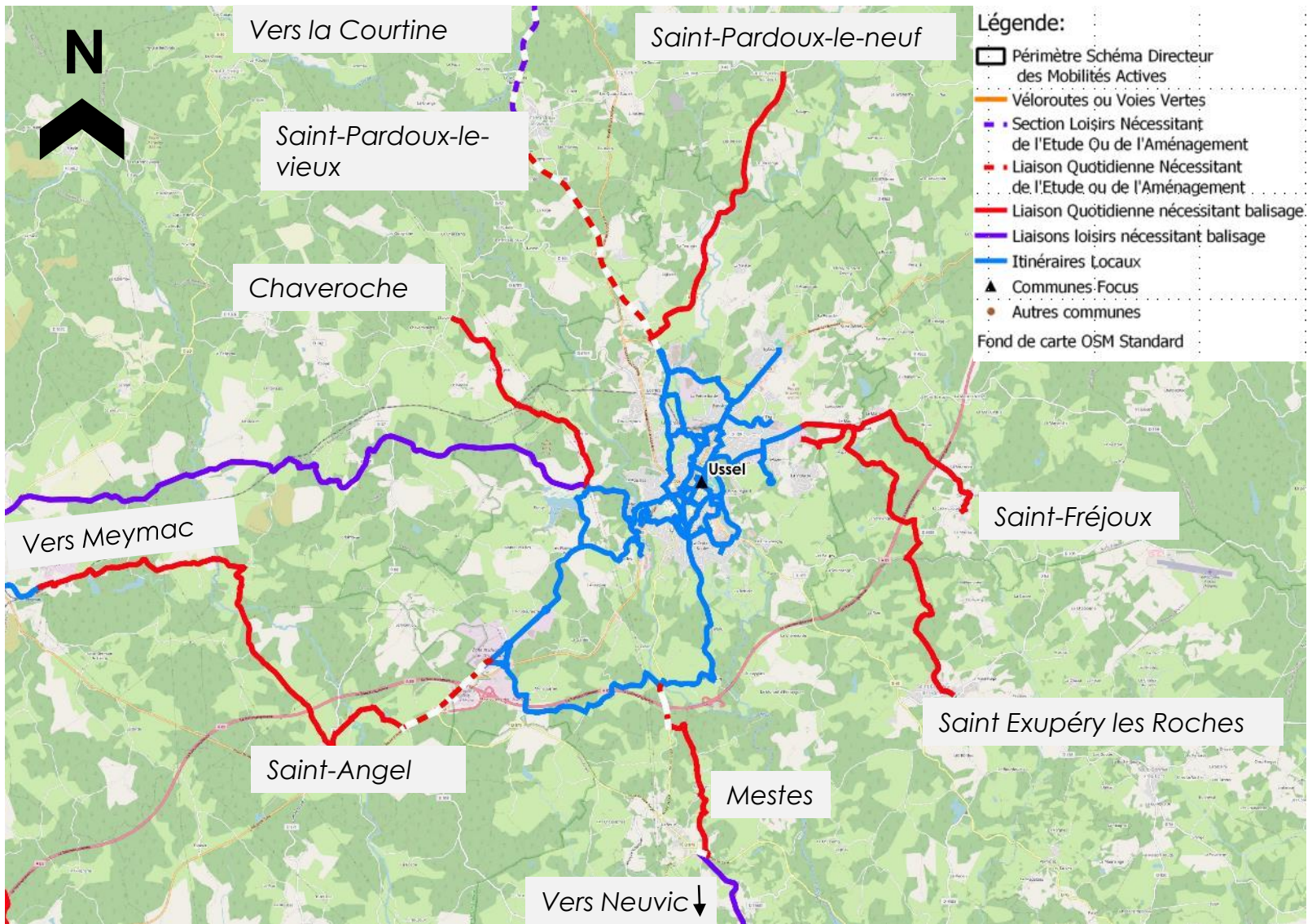
SECTEUR NEUVIC



PRÉCISIONS - SECTEUR NEUVIC

Liaison intercommunale	Vocation de l'itinéraire	Itinéraire recommandé	Aménagement recommandé
Neuvis à Liginiac-Lac.	Mobilité quotidienne.	D20E3, D20, D183.	Balisage sur voie à faible trafic.
Neuvis à Liginiac-Bourg.	Mobilité quotidienne.	D20E3, D20.	Balisage sur voie à faible trafic.
Neuvis à Bort via Liginiac.	Itinéraire de balade.	D20 et D127.	Balisage sur voie à faible trafic.
Liginiac Bourg à Mestes Bourg.	Itinéraire de balade (ancien tracé du Tacot Tulle-Ussel).	D20, D168, D979, Route de la brasserie.	Balisage sur voie à faible trafic Sauf entre Mestes-bourg et la route de Bédabourg où un approfondissement technique est nécessaire (franchissement d'autoroute).
Neuvis à Soursac.	Itinéraire de balade (ancien tracé du Tacot Tulle-Ussel).	D991, D89, D55, D166E, D16, D89E.	Balisage sur voie à faible trafic.

SECTEUR USSSEL –

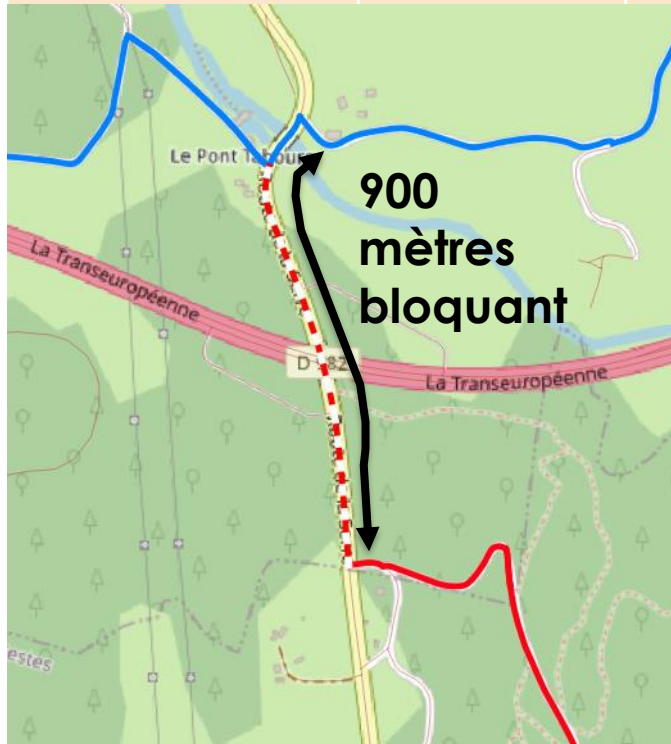


PRÉCISIONS - SECTEUR USSEL

Liaison intercommunale	Vocation de l'itinéraire	Itinéraire recommandé	Aménagement recommandé
Ussel à Saint-Pardoux-le-Vieux.	Mobilité quotidienne.	Ancienne voie de chemin de fer Ussel-La Courtine.	Requalification de l'ancienne emprise ferroviaire en voie verte.
Saint-Pardoux-le-Vieux à La Courtine.	Itinéraire de balade.	Ancienne voie de chemin de fer Ussel-La Courtine.	Requalification de l'ancienne emprise ferroviaire en voie verte.
Ussel à Saint-Pardoux-le-Neuf.	Itinéraire de balade.	Ancienne voie de chemin de fer Ussel-La Courtine et D161.	Requalification de l'ancienne emprise ferroviaire en voie verte en prenant en compte le besoin d'une connexion à la D161 à l'intersection avec la D3089 Balisage sur voie à faible trafic sur la D161.
Ussel à Saint-Fréjoux.	Mobilité quotidienne.	D49E3 et D159.	Balisage sur voie à faible trafic.
Ussel à Saint-Etienne-aux-Clos.	Mobilité quotidienne.	D49E3, La Vergnengeal, La Vaussange, D159.	Balisage sur voie à faible trafic et sur chemin carrossable.

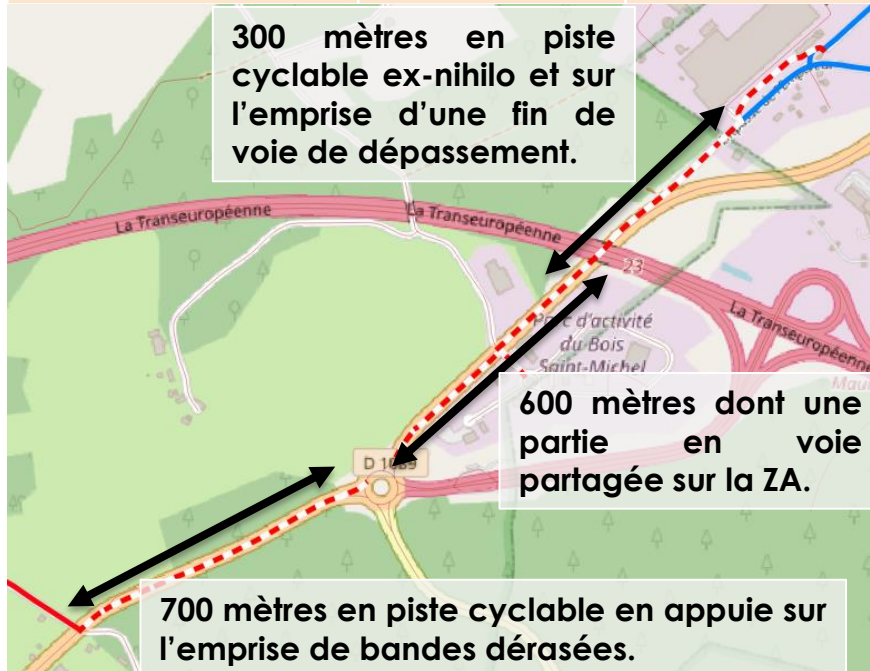
PRÉCISIONS - SECTEUR USSEL

Liaison intercommunale	Vocation de l'itinéraire	Itinéraire recommandé	Aménagement recommandé
Ussel à Mestes et Mestes à Zone Industrielle de l'Empereur (Ussel).	Mobilité quotidienne.	V'Locale B d'Ussel (Route de Sarsou, route de Bedabourg), D982, route d'Ussel (commune de Mestes).	Balisage sur voie à faible trafic. Passage de deux ouvrages d'art sur une route dangereuse, la D982 (pont de Tabourg, franchissement A89). Voir carte ci-contre sur la portion bloquante.



PRÉCISIONS - SECTEUR USSEL

Liaison intercommunale	Vocation de l'itinéraire	Itinéraire recommandé	Aménagement recommandé
Ussel à Saint-Angel via la Zone Industrielle de l'Empereur et la zone d'activité du bois Saint-Michel	Mobilité quotidienne	V'locale A d'Ussel (rue des plaines de Saint-Pierre, Avenue Père Jean-Louis Bourdoux, Impasse de l'Empereur), D1089 et route du Coq (Saint-Angel)	Création de 1,5km de pistes cyclables bidirectionnelles entre l'impasse de l'Empereur à Ussel et la route du Coq à Saint-Angel (voir carte).

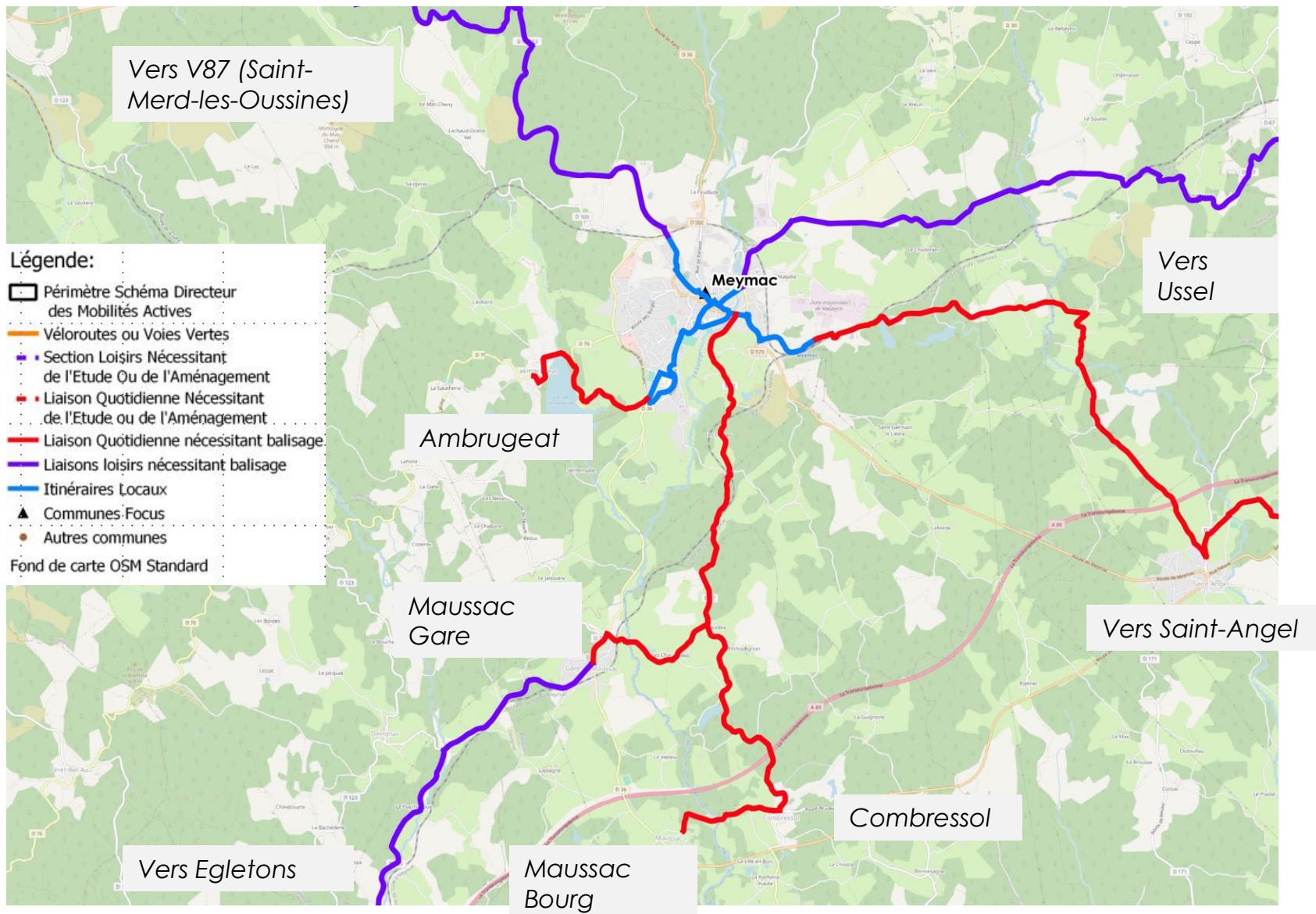


Du giratoire de l'A89 sortie 23 à la route du Coq, des bandes dérasées peuvent servir d'assise pour la création d'une piste cyclable bidirectionnelle. La zone d'activité du Bois Saint-Michel peut également réduire le linéaire nécessaire entre le giratoire et le franchissement de l'A89.

PRÉCISIONS - SECTEUR USSEL

Liaison intercommunale	Vocation de l'itinéraire	Itinéraire recommandé	Aménagement recommandé
Saint-Angel à Meymac.	Mobilité quotidienne.	Route des Borderies et D35E.	Balisage sur voie partagée entre Meymac et Saint-Angel.
Ussel à Meymac via Ponty.	Itinéraire de balade.	D157 et D30.	Balisage sur voie partagée.
Ussel à Chaveroche.	Mobilité quotidienne.	D157, route de Mareille, Chassagnac.	Création d'une piste cyclable ou d'une voie verte ex-nihilo le long de la D157 entre l'intersection en giratoire avec la D1089 et l'intersection avec la route de Mareille.
Mestes Bourg à Liginac Bourg.	Itinéraire de balade.	Voir secteur Neuvic.	Voir secteur Neuvic.

SECTEUR MEYMAC



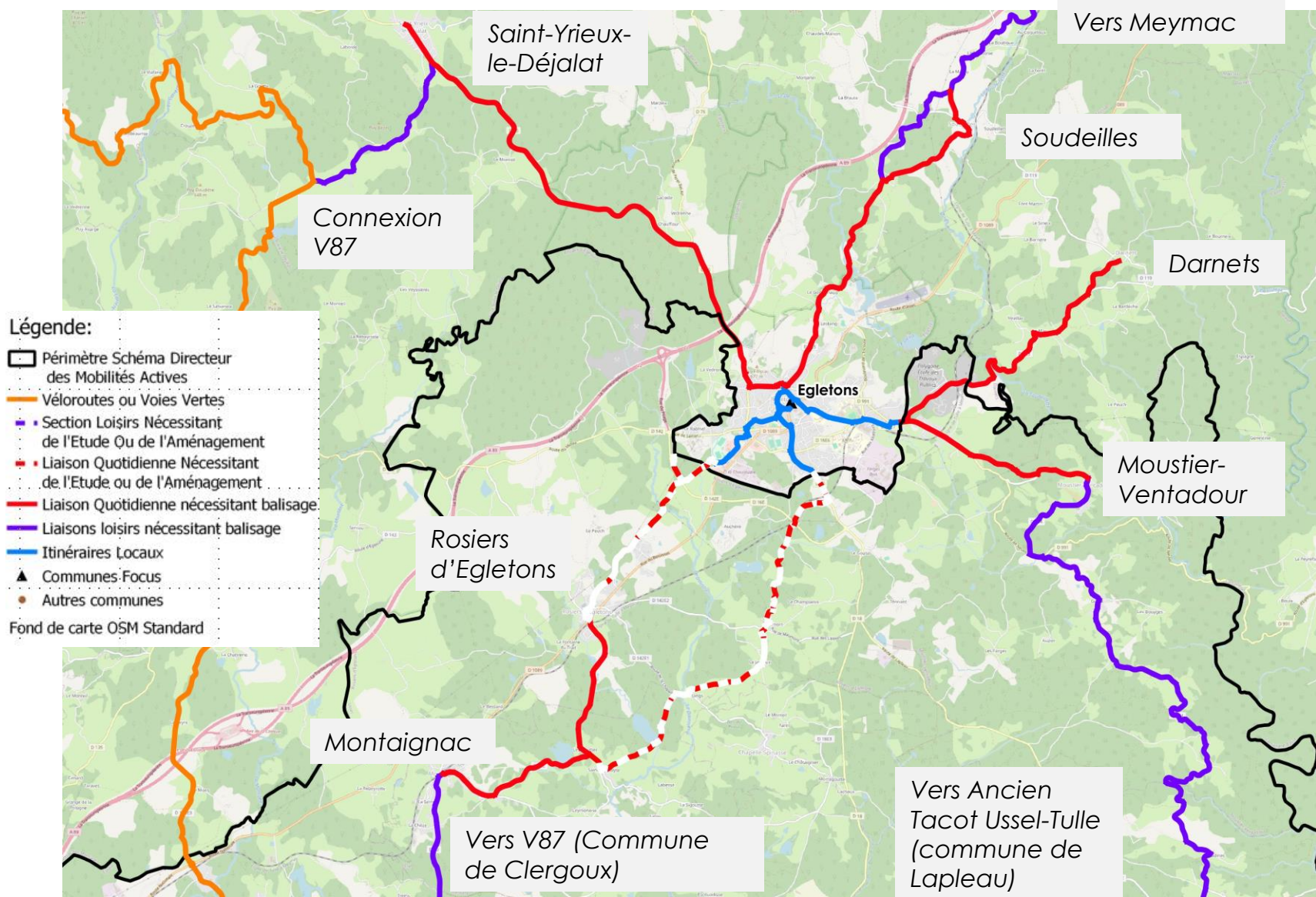
PRÉCISIONS - SECTEUR USSEL

Liaison intercommunale	Vocation de l'itinéraire	Itinéraire recommandé	Aménagement recommandé
Meymac à Ussel via Saint-Angel.	Mobilité quotidienne.	Voir secteur Ussel.	Voir secteur Ussel.
Meymac à Ussel via Ponty.	Itinéraire de balade.	Voir secteur Ussel.	Voir secteur Ussel.
Meymac à Ambrugeat.	Mobilité quotidienne.	V'Locale A de Meymac Boulevard d'Eymanoux et coulée verte.	Réfection de la coulée verte en stabilisé entre la D36 et le lac de Sèchemaille. Voir le focus de Meymac pour les détails d'aménagement de la V'Locale A. Balisage sur voie partagée entre Ambrugeat bourg et la coulée verte.
Meymac - Maussac gare.	Mobilité quotidienne.	D47, Chaussade et D36.	Réfection de la chaussée Nord d'accès au village de Chaussade depuis la D47. Balisage sur voie partagée.
Meymac - Maussac bourg via Combressol.	Mobilité quotidienne.	D47, le moulin de Maussac.	Balisage sur voie partagée.

PRÉCISIONS - SECTEUR USSEL

Liaison intercommunale	Vocation de l'itinéraire	Itinéraire recommandé	Aménagement recommandé
Maussac-Gare à Egletons.	Itinéraire de balade.	D47, Chaussade, D36 et D165.	Balisage sur voie partagée.

SECTEUR EGLETONS



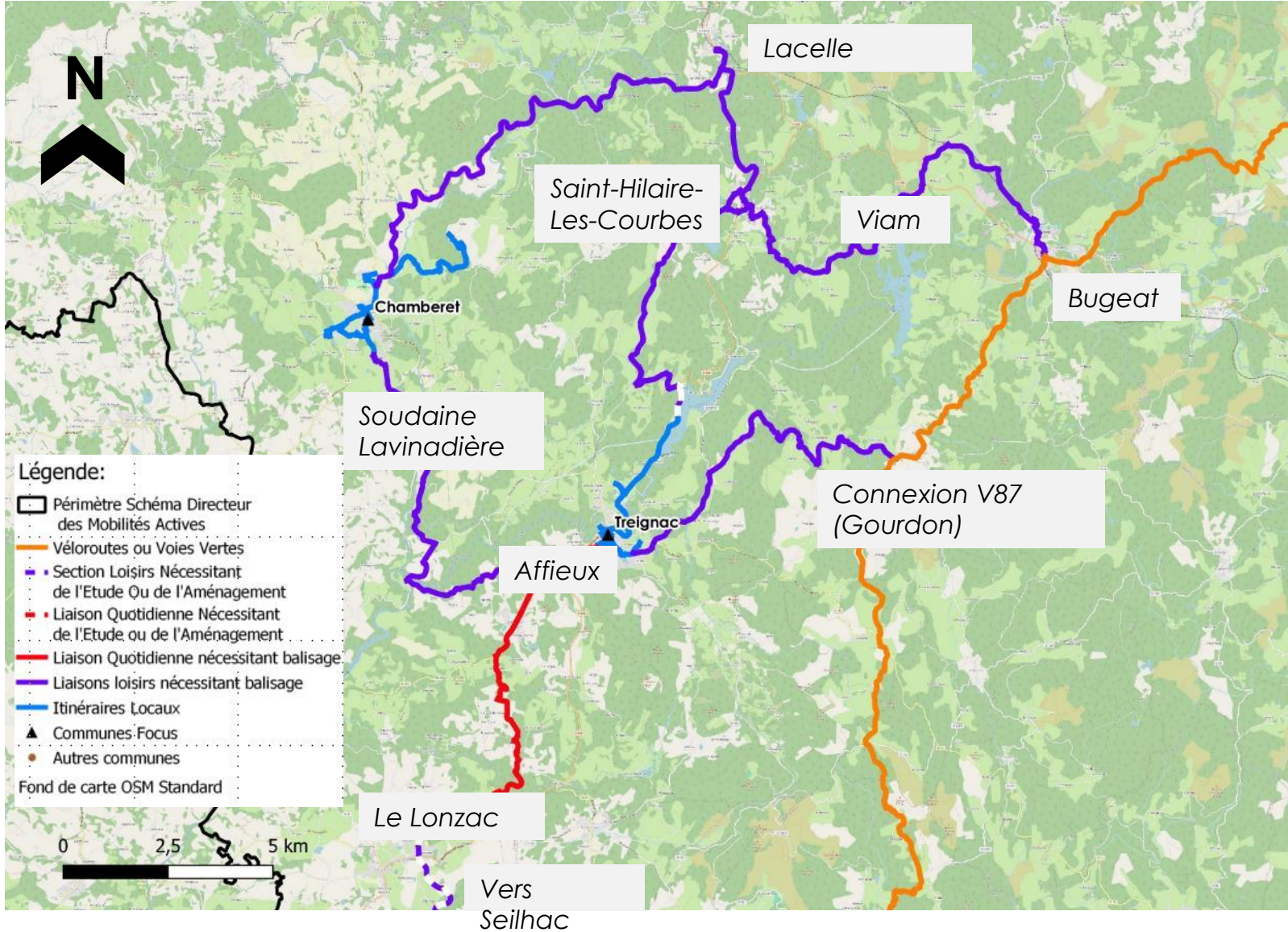
PRÉCISIONS - SECTEUR EGLETONS

Liaison intercommunale	Vocation de l'itinéraire	Itinéraire recommandé	Aménagement recommandé
Egletons à Saint-Yrieux-le-Déjalat.	Mobilité quotidienne.	D16.	Balisage sur voie partagée.
Saint-Yrieux-le-Déjalat à V87.	Itinéraire de balade.	D135.	Balisage sur voie partagée.
Egletons à Soudeilles.	Mobilité quotidienne.	D165 et D119.	Balisage sur voie partagée.
Egletons à Meymac via Maussac-Gare.	Itinéraire de balade.	Voir secteur Meymac.	Voir secteur Meymac.
Egletons à Darnets.	Mobilité quotidienne.	D991 et D103.	Balisage sur voie partagée. Section sur D991 à approfondir dans le futur Schéma directeur cyclable.
Egletons à Moustier-Ventadour.	Mobilité quotidienne.	D991 et D124.	Balisage sur voie partagée. Section sur D991 à approfondir dans le futur Schéma directeur cyclable

PRÉCISIONS - SECTEUR EGLETONS

Liaison intercommunale	Vocation de l'itinéraire	Itinéraire recommandé	Aménagement recommandé
Egletons à Lapeau via Moustier-Ventadour.	Itinéraire de balade vers l'ancien Tacot Ussel Tulle.	D991, D124, D62, La Bourgade et D16.	Balisage sur voie partagée. Section sur D991 et D16 à approfondir dans le futur Schéma directeur cyclable.
Egletons à Rosiers.	Mobilité quotidienne.	Itinéraire à étudier via l'impasse du Moulin de Pierrepont (Egletons) et le chemin dans la continuité de la rue du nouveau cimetière (Rosiers d'Egletons).	Section à approfondir dans le futur Schéma directeur cyclable.
Egletons à Montaignac.	Mobilité quotidienne.	Itinéraire à étudier via Mas Monteil, Maumont, les étangs, Saint-Hyppolyte et D86E.	Section à approfondir dans le futur Schéma directeur cyclable.
Montaignac à V87 (Clergoux).	Itinéraire de balade.	D10.	Balisage sur voie partagée.

SECTEUR TREIGNAC CHAMBERET



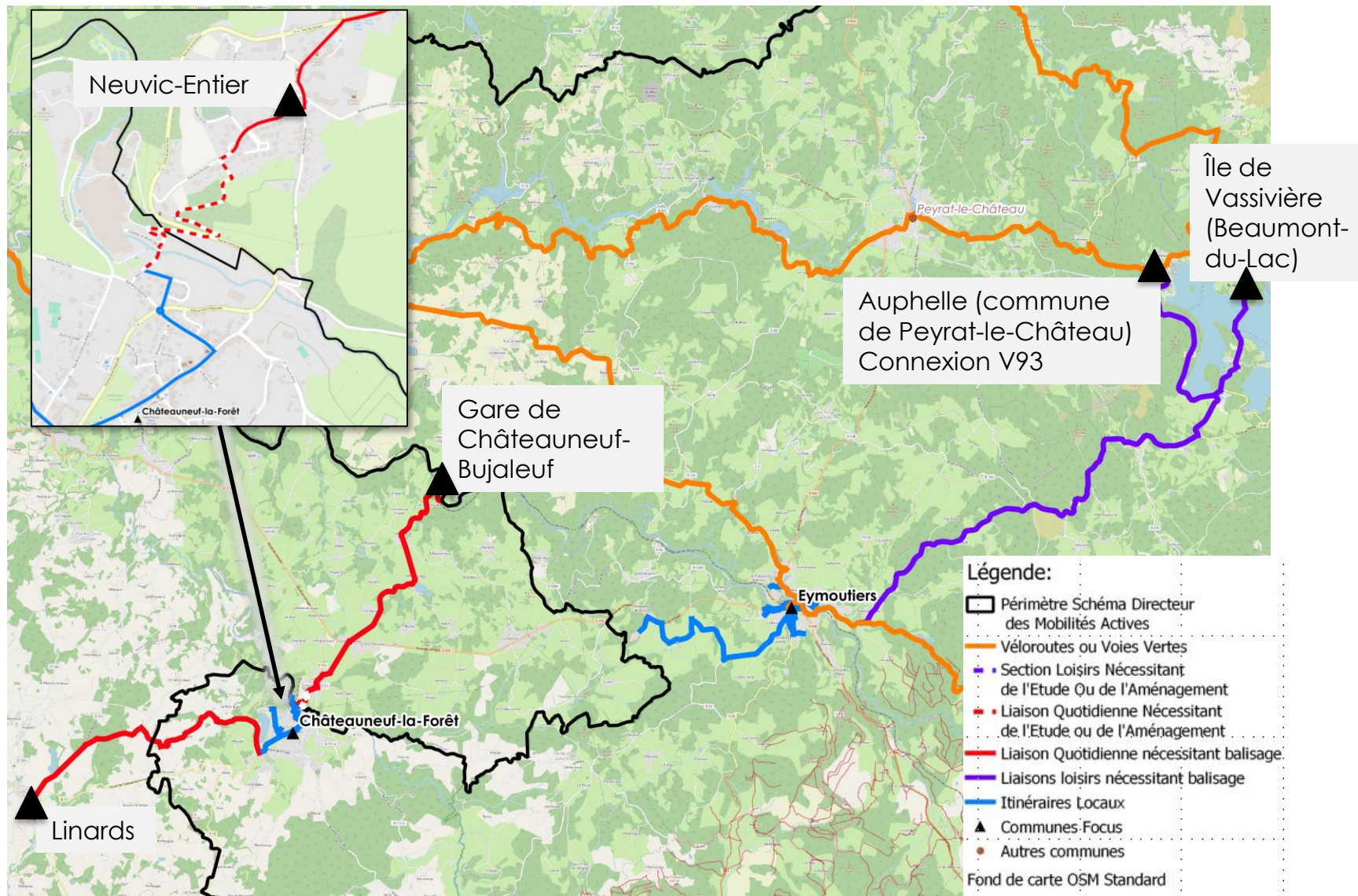
PRÉCISIONS - SECTEUR TREIGNAC

Liaison intercommunale	Vocation de l'itinéraire	Itinéraire recommandé	Aménagement recommandé
Treignac à Affieux.	Mobilité quotidienne.	Avenue René Cassin, D20, D3E3.	Balisage sur voie partagée.
Affieux à Le Lonzac.	Mobilité quotidienne.	D3E3, Merciel, chemin de l'ancien Paris-Orléans Corrèze (POC) Treignac-Seihac.	Balisage sur voie partagée et sur chemin revêtu (le revêtement est à vérifier et renouveler si besoin).
Treignac à Chamberet via Soudaine-Lavinadière.	Itinéraire de balade.	D20, route de Chingeat, Lacassière, Cabouzou, D178, le Moulin de Lavinadière, La Valade, route de la Valade.	Balisage sur voie partagée.
Chamberet à Lacelle.	Itinéraire de balade.	D132.	Balisage sur voie partagée.
Treignac via Saint-Hilaire-les-Courbes à Lacelle.	Itinéraire de balade.	V'Locale de Treignac jusqu'aux Bariousses, Route de la Goutte, Le Mas, Le moulin de Bonnefond, le bourg de Saint-Hilaire-les-Courbes, D940E2, D940.	Balisage sur voie partagée Réfection de la chaussée sur le D940E2 aux endroits présentant des crevasses et classement en voie verte avec accès riverains.
Saint-Hilaire-les-Courbes à Bugeat via Viam.	Itinéraire de balade.	Route de La Faurie, D160, Gare de Viam, Puy Lagarde, Parc de l'étang.	Balisage sur voie partagée.

PRÉCISIONS - SECTEUR TREIGNAC

Liaison intercommunale	Vocation de l'itinéraire	Itinéraire recommandé	Aménagement recommandé
Treignac à Gourdon (connexion V87).	Itinéraire de balade.	D157.	Balisage sur voie partagée.

SECTEUR CHÂTEAUNEUF EYMOUTIERS



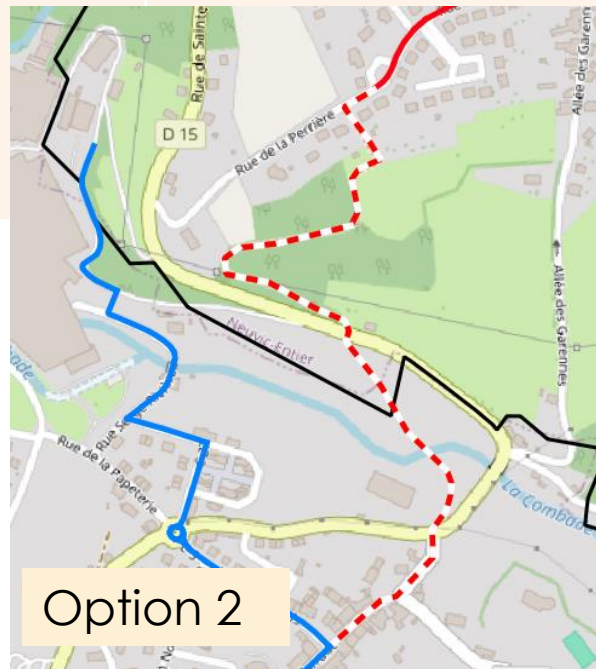
PRÉCISIONS - SECTEUR EYMOUTIERS CHÂTEAUNEUF

Liaison intercommunale	Vocation de l'itinéraire	Itinéraire recommandé	Aménagement recommandé
Châteauneuf-la-Forêt à Linards.	Mobilité quotidienne.	D39, Route de Lavergne, route de Boulandie, D211.	Balisage sur voie partagée.
Châteauneuf-la-Forêt à Neuvic-Entier.	Mobilité quotidienne.	Tronçon nécessitant un approfondissement technique (étude de faisabilité), foncier et financier.	Création d'une voie verte à partir du délaissé routier privé de l'ancienne voie de livraison de l'entreprise Saïca pack (option 1) ou bien à partir de l'emprise de l'ancienne dérivation du moulin de la Combade (option 2).



Option 1

Attention l'option 1 nécessite d'avoir l'accord de l'entreprise Saïca Pack.



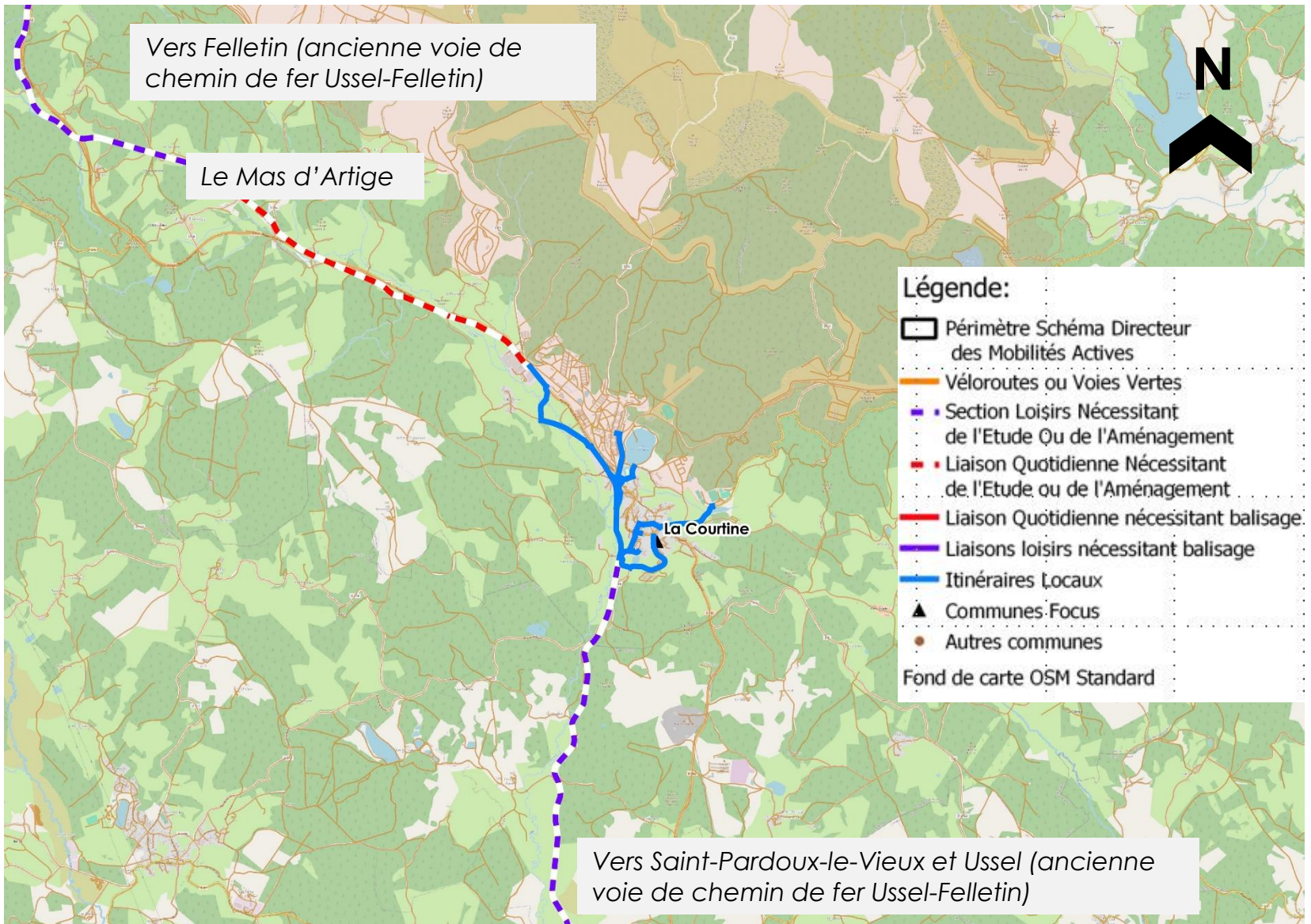
Option 2

Réfection du revêtement du chemin de Neuvic-Entier qui relie la rue de la Perrière à la D15.

PRÉCISIONS - SECTEUR EYMOUTIERS CHÂTEAUNEUF

Liaison intercommunale	Vocation de l'itinéraire	Itinéraire recommandé	Aménagement recommandé
Neuvic-Entier à la Gare Châteauneuf-Bujaleuf.	Mobilité quotidienne.	D15 et D16.	Balisage sur voie partagée.
Eymoutiers – île de Vassivière.	Itinéraire de balade.	D992, D43, D43B (Tronçon nécessitant un approfondissement sur son tracé).	Balisage sur voie partagée (Tronçon nécessitant un approfondissement sur son tracé).
Eymoutiers – Auphelle (Peyrat-le-Château), connexion V93.	Itinéraire de balade.	D992, D43, D43B, D222 (Tronçon nécessitant un approfondissement sur son tracé).	Balisage sur voie partagée (Tronçon nécessitant un approfondissement sur son tracé).

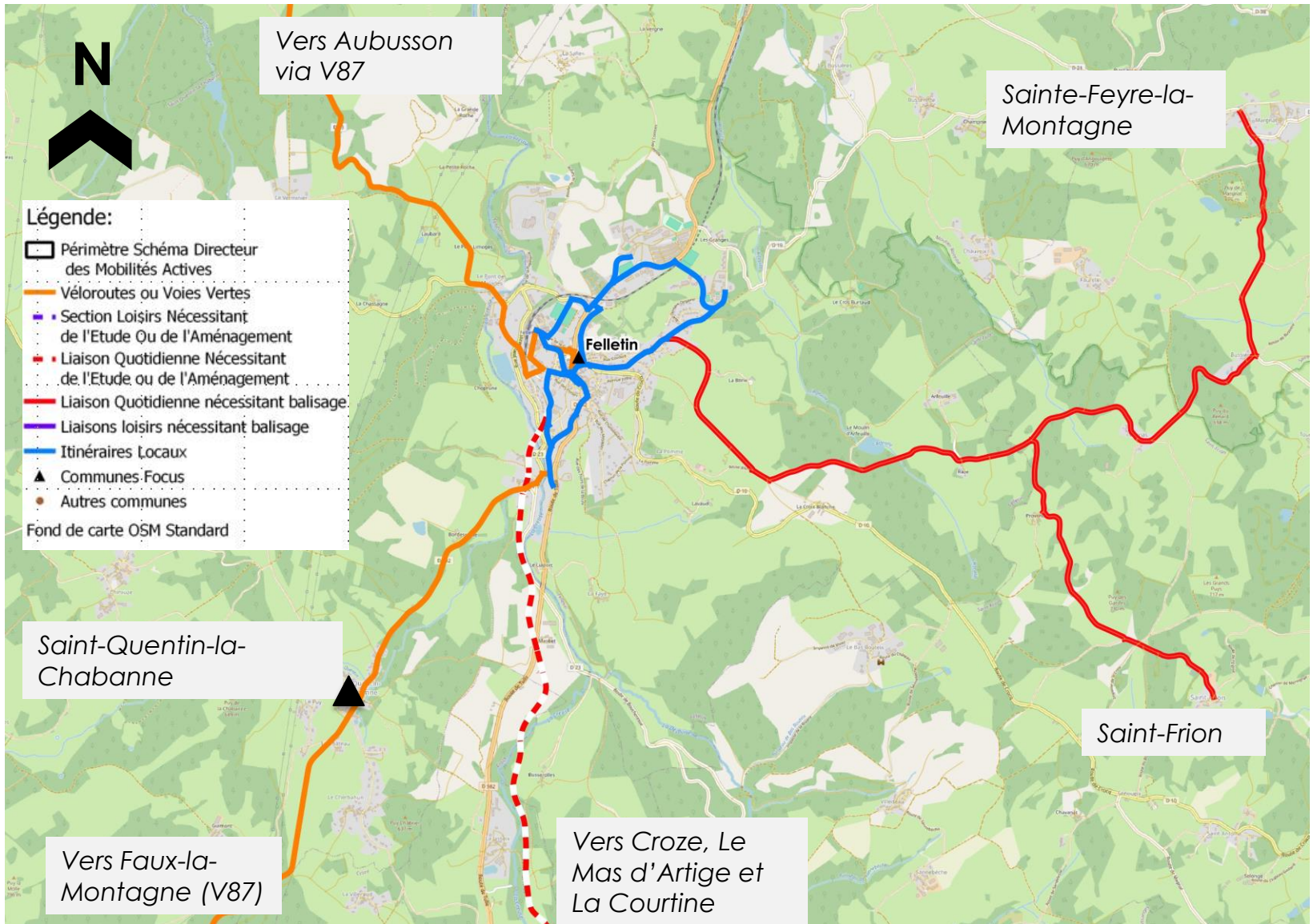
SECTEUR LA COURTINE



PRÉCISIONS - SECTEUR LA COURTINE

Liaison intercommunale	Vocation de l'itinéraire	Itinéraire recommandé	Aménagement recommandé
La Courtine à Saint-Pardoux-Le-Vieux.	Itinéraire de balade.	Voir secteur Ussel.	Voir secteur Ussel.
La Courtine au Mas d'Artige.	Mobilité quotidienne.	<p>Option 1 : création d'une voie dédiée en bordure de la D982 en s'appuyant en partie sur les délaissés routiers de l'ancienne D982 et sur les éventuels tronçons conservés de l'ancienne voie de chemin de fer Felletin-Ussel.</p> <p>Option 2 : D23, périphérique du camp militaire de La Courtine, D28.</p>	<p>Option 1 : piste cyclable bidirectionnelle. (Tronçon nécessitant un approfondissement sur son tracé).</p> <p>Option 2 : Balisage sur voie partagée.</p>
Le Mas d'Artige à Croze.	Itinéraire de balade.	<p>Une fiche de l'inventaire ferroviaire est très bien faite et indique les tronçons pour lesquels il est possible de s'appuyer sur l'ancienne emprise ferroviaire du Mas D'Artige à Croze (et même Felletin). http://www.inventaires-ferroviaires.fr/hd23/23079.a.pdf</p> <p>On reliera les tronçons conservés sans longer la D982 (contrairement aux indications de la fiche).</p>	<p>Balisage sur chemin revêtu. (Tronçon nécessitant un approfondissement sur l'état de son revêtement).</p>

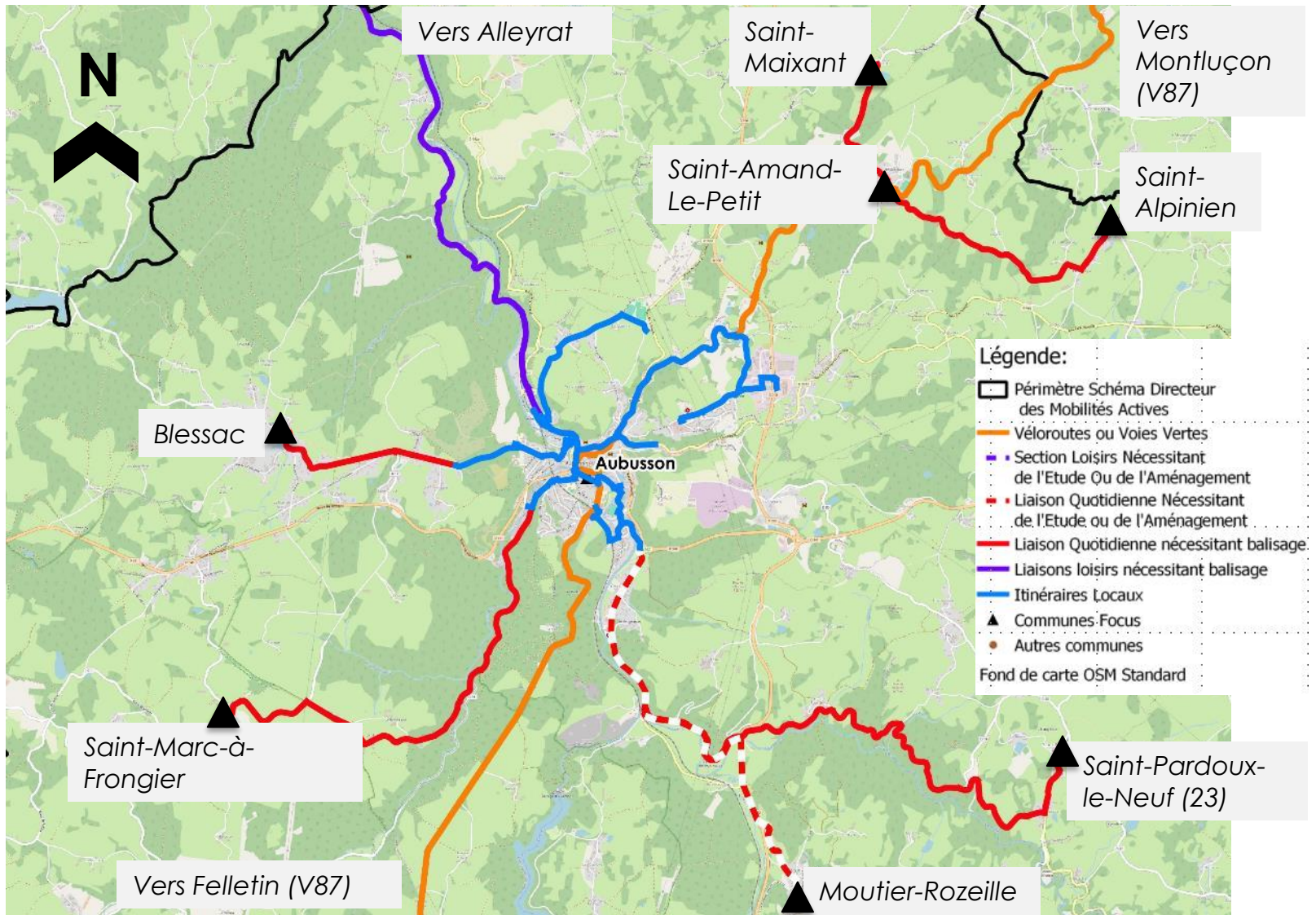
SECTEUR FELLETIN



PRÉCISIONS - SECTEUR FELLETIN

Liaison intercommunale	Vocation de l'itinéraire	Itinéraire recommandé	Aménagement recommandé
Felletin à Sainte-Feyre-La-Montagne.	Mobilité quotidienne.	Rue de Beaumont, route Bussière, D21.	Balisage sur voie partagée.
Felletin à Saint-Frion.	Mobilité quotidienne.	Rue de Beaumont, route Bussière, Provenchère, Route du Cimetière (Saint-Frion).	Balisage sur voie partagée et chemin revêtu.
Felletin à Croze.	Mobilité quotidienne.	Une fiche de l'inventaire ferroviaire est très bien faite et indique les tronçons pour lesquels il est possible de s'appuyer sur l'ancienne emprise ferroviaire de Felletin à Croze. http://www.inventaires-ferroviaires.fr/hd23/23079.a.pdf	Balisage sur chemin revêtu. (Tronçon nécessitant un approfondissement sur l'état de son revêtement).
Felletin à Saint-Quentin-La-Chabanne.	Mobilité quotidienne.	V87(D992). Un départ à Felletin sur l'ancienne emprise ferroviaire Ussel-Felletin, en face du logement collectif de la Rue de Fréville permettrait aussi de lever le point le plus dangereux de la V87 vers Saint-Quentin-La-Chabanne à savoir, l'intersection de la D23 et D992. Actuellement, SNCF Réseau le refuse malgré le déferrement de la ligne.	Requalification de l'ancienne emprise ferroviaire en voie verte entre la rue de Fréville à Felletin et La Maurie (Saint-Quentin-La-Chabanne) et Balisage (nom de la commune absent du balisage actuelle).

SECTEUR AUBUSSON



PRÉCISIONS - SECTEUR AUBUSSON

Liaison intercommunale	Vocation de l'itinéraire	Itinéraire recommandé	Aménagement recommandé
Aubusson à Blessac.	Mobilité quotidienne.	Départ des Jardins ouvriers de La Chassagne (V'Locale A) route de Blessac, D17.	Balisage sur voie partagée. Suppression du trafic de transit route de Blessac (voir tronçon Jardins Ouvriers – Ecole La clé des Champs de la V'Locale A d'Aubusson).
Aubusson à Alleyrat.	Itinéraire de balade.	Itinéraire déjà balisée (boucle locale N°42 de la Creuse à vélo)..	RAS.
Aubusson à Saint-Amand-le-Petit.	Mobilité quotidienne.	V87 (D993), voir recommandations tronçon rue Jules Sandeau - Le Mont de la V'Locale A d'Aubusson.	Balisage (nom de la commune absent du balisage actuel) sur voie partagée.
Saint-Amand-le-Petit à Saint-Maixant.	Mobilité quotidienne.	D21.	Balisage sur voie partagée.
Saint-Amand-le-Petit à Saint-Alpinien.	Mobilité quotidienne.	Route de Lavaud.	Balisage sur voie partagée.

PRÉCISIONS - SECTEUR AUBUSSON

Liaison intercommunale	Vocation de l'itinéraire	Itinéraire recommandé	Aménagement recommandé
Aubusson à Saint-Pardoux-le-Neuf (23).	Mobilité quotidienne.	D982 et D18.	Création d'un piste cyclable bidirectionnelle ou d'une voie verte entre Aubusson et la Clide. Balisage sur voie partagée pour la D18.
Aubusson à Moutier-Rozeille.	Mobilité quotidienne.	D982 et D21.	Création d'un piste cyclable bidirectionnelle ou d'une voie verte entre Aubusson et la Clide jusqu'au croisement de la D21. Balisage sur voie partagée pour la D21.
Aubusson à Felletin.	Mobilité quotidienne.	V87.	Balisage (nom de la commune absent du balisage actuel).
Aubusson à Saint-Marc-à-Frongier.	Mobilité quotidienne.	D59, La lune, Place de l'ancien presbytère.	Balisage sur voie partagée.